

Initiatives ministérielles

Quant à la Planification de l'emploi, on estime que ce rajustement permettra de débloquer environ 1,4 milliard de dollars au titre de ce programme de formation, mais le montant d'argent nécessaire pour le financer sera plus élevé. Le gouvernement prendra donc l'argent des primes d'assurance-chômage pour l'affecter à la Planification de l'emploi. Voilà qui nous fait une belle jambe. C'est le secteur de la main-d'oeuvre qui va en profiter en admettant que ce transfert d'argent soit favorable au pays. Que fera-t-on lorsque des demandeurs des prestations de chômage répondront à leur conseiller en main-d'oeuvre qu'ils veulent se prévaloir du programme de formation au lieu de retirer de l'assurance-chômage?

Monsieur le Président, j'attire votre attention sur l'article 19. On ne peut faire appel de la décision d'un conseiller en main-d'oeuvre selon ce projet de loi. Je voudrais que vous, et tous les députés des deux côtés de la Chambre, vous posiez la question suivante: «S'il est vrai que nous voulons mettre en valeur notre main-d'oeuvre, développer un marché pour la main-d'oeuvre spécialisée au Canada, ne devrions-nous pas au moins donner à cette main-d'oeuvre le droit de faire appel de cette décision?» Je crains de connaître la réponse, à savoir que les travailleurs ne soient victimes de cette même arrogance méprisante avec laquelle le ministre et le gouvernement ont traité la Chambre au cours du présent débat.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie porte sur les dispositions du projet de loi qui sont discriminatoires à l'égard des nouveaux prestataires de l'assurance-chômage, notamment les jeunes. Ce projet de loi, donc, s'en prend à ceux qui ont le plus de difficulté à survivre économiquement et socialement. Là encore, nous voyons que les belles paroles du gouvernement ne se traduisent pas en actes. Encore une fois, le gouvernement contribue à accentuer l'écart, qui ne devrait pas exister, entre les riches et les moins nantis dans ce pays. À nouveau, le gouvernement écarte les plus défavorisés, en l'occurrence, les jeunes chômeurs canadiens.

J'aimerais parler d'une série de conséquences de ce projet de loi dont on n'a pas fait grand état jusqu'ici. Je prends la parole à titre de critique de mon parti pour le ministère du Solliciteur général.

Il est à propos de soulever la question de l'incidence qu'aura ce projet de loi sur la criminalité au pays parce

qu'aujourd'hui, le Solliciteur général, avec beaucoup de battage publicitaire, a annoncé la semaine de la prévention du crime. L'hypocrisie de ce gouvernement est sans borne. La semaine même où il demande d'une manière moralisatrice aux Canadiens de participer à la prévention du crime, il saborde l'un des principaux programmes qui pourrait freiner la hausse de la criminalité au Canada.

Il y a deux semaines, la Fédération des maires et des municipalités a parrainé une conférence internationale d'experts et de hauts fonctionnaires municipaux, y compris des invités et des délégués d'Europe et de toutes les régions de l'Amérique du Nord. La réunion a eu lieu sous l'égide du Forum européen sur la sécurité urbaine, de la Conférence des maires des États-Unis conjointement avec la Communauté urbaine de Montréal, de cinq organisations internationales de villes et plus de 30 partenaires. Plus de 100 mémoires ont été présentés. Le sous-secrétaire général des Nations Unies, le secrétaire général du Conseil européen, des ministres de France, des Pays-Bas et du Canada ainsi que des maires du Canada et des principales villes du monde se sont adressés à ces délégués de 31 pays.

Le gouvernement fédéral n'a pas fait grand cas de la conférence: deux ministres sont venus faire leurs discours, puis ils ont disparu. Ces discours, soit dit en passant, n'étaient qu'une série ennuyante de clichés. Le ministre de la Justice n'a même pas cru bon d'assister au colloque qui a suivi la conférence. Il y a dépêché son secrétaire parlementaire qui ne s'est pas donné la peine de s'informer à quoi rimait le colloque.

La conclusion principale de cette importante conférence internationale a été que la communauté doit être le point central de la prévention du crime et qu'il ne faut pas s'attendre à trouver dans le système de droit pénal la solution à la vague montante du crime au Canada et ailleurs dans le monde. On a affirmé au cours de cette conférence importante que la prévention du crime est étroitement liée au développement social. Nous savons depuis belle lurette que la pauvreté, le chômage, la pénurie de logements convenables et les régimes d'éducation trop rigides sont les principales causes de la criminalité. Ce sont surtout les jeunes que le chômage pousse vers le crime, et c'est chez les jeunes que le taux de criminalité est le plus élevé.

Après la conférence, nous avons participé à un colloque où on nous a communiqué un document très important basé sur une étude faite au Royaume-Uni par MM. David Farrington et Donald J. West. Il y a 25 ans, ces scientifiques ont choisi 400 jeunes de huit ou neuf ans qui